

Etude sur le repoponnement des rivières valaisannes au moyen d'alevins de truite: prise de position de fauna•vs

L'Etat du Valais, via son Service de la Chasse, de la Pêche et de la Faune, s'est fendu d'une étude expérimentale sur les effets du repoponnement au moyen d'alevins. En l'absence de zones témoins on ne peut malheureusement tirer aucune conclusion de cette expérience. Par ailleurs, les interprétations qu'en tirent nos agents étatiques biaisent les conclusions de l'auteur français de ce rapport!

- fauna•vs salue tout d'abord le fait que le SCPF recourt à la recherche scientifique pour affiner ses politiques de gestion. Cela montre une évolution constructive de son *modus operandi*.
- Selon fauna•vs, aucune conclusion définitive ne peut toutefois être tirée de cette étude quant à l'efficacité du repoponnement avec des alevins (jeunes poissons de l'année), contrairement à ce que l'Etat du Valais affirme dans son communiqué de presse.
- Selon fauna•vs, l'étude "pêche" à plusieurs niveaux :
 - Les peuplements (taille ou densité des populations) des trois bassins versants repoponnés (traitement expérimental) ne sont pas comparés à des bassins versants où aucun repoponnement n'a été effectué durant le même laps de temps (2012-2014) (et qui serviraient de témoins [contrôle]). Or, des sites contrôles sont une exigence *sine qua non* pour pouvoir tirer des conclusions définitives d'une expérience scientifique. L'étude n'est donc pas formellement valide faute de design expérimental adéquat.
 - Ainsi, on ne sait pas si les poissons lâchés provenant de pisciculture ne font finalement que se substituer aux poissons natifs qu'ils concurrenceraient, ou s'ils augmentent réellement les effectifs. Pour valider la pratique du repoponnement, il faudrait vérifier si les densités de truites dans les bassins versants repoponnés sont supérieures à celles observées dans les bassins versants non repoponnés. Cet aspect n'a pas été étudié.
 - Environ 685'700 alevins ont été lâchés durant trois ans, mais il n'y a aucune base de comparaison qui nous permettrait de savoir ce que cette myriade de jeunes poissons représente par rapport aux effectifs natifs (en place) dans les bassins versants repoponnés. Si ces lâchers s'avéraient massifs par rapport à la taille des populations naturelles, les poissons provenant de pisciculture pourraient avoir tout simplement concurrencé les natifs, en augmentant bêtement la mortalité (compétition dite densité-dépendante). En effet, la truite est un poisson très territorial. En l'absence de données de base sur les peuplements naturels, on ne peut pas vraiment interpréter les résultats portant sur la contribution au peuplement des poissons issus de lâchers.
- Les résultats obtenus montrent surtout qu'une fraction en moyenne toujours inférieure à 50% du peuplement de truites des trois bassins versants étudiés est issue du repoponnement.
- Cette fraction est certes supérieure à ce qui est observé dans d'autres études, mais les auteurs du rapport

l'attribuent au régime hydrique hautement perturbé des rivières étudiées en Valais, qui sont toutes soumises aux fortes perturbations induites par le turbinage hydroélectrique (curages, déposition de fines, marnage, variation de la ligne d'eau, etc.).

- L'étude montre également que la population efficace (individus participant à la reproduction) des trois bassins versants étudiés est composée en très grande majorité de truites natives et non de truites lâchées.
- Les conséquences génétiques et sanitaires du repoponnement ne sont pas du tout prises en compte dans cette étude, or toutes les études menées à ce jour sur la truite fario montrent que ces risques sont si importants que le repoponnement ne peut représenter qu'un pis-aller. Vu les sommes engagées dans ces mesures de repoponnement, se pose la question du bien-fondé de cette pratique du point économique.
- Il a à ce titre été démontré par le superviseur du rapport remis au SFPC (Alexandre Richard) qu'il est sept fois moins coûteux de produire et de lâcher une truite de mesure obtenue en pisciculture que de produire une truite de mesure via le lâcher de pré-estivaux et d'estivaux. Il faudrait donc que les piscicultures valaisannes se réorientent immédiatement vers la seule production de poissons de mesure. La pratique de l'alevinage (pré-estivaux et estivaux) est donc non seulement un non-sens écologique mais également une aberration économique.

Conclusion

fauna•vs, dans sa synthèse de 2011 (fauna•vs **info** N° 20) avait déjà démontré, via moult détails, les limites de l'exercice du repoponnement. L'étude mandatée par le SCPF n'apporte aucun élément nouveau en tant qu'aide à la prise de décision par rapport à ce qui se sait déjà. Les ressources financières et humaines allouées à l'élevage de la truite en pisciculture en vue du repoponnement de nos rivières doivent impérativement se cantonner à la production de poissons de mesure pour repeupler uniquement les eaux fortement dégradées. Toutefois, l'essentiel des investissements doit porter sur la revitalisation de ces mêmes rivières fortement dégradées; une première étape dans ce sens consisterait à discuter avec les entreprises électriques de méthodes de turbinage moins désastreuses pour la faune de nos rivières alpines. La voie proposée par fauna•vs est la seule qui débouchera à terme sur une gestion raisonnée de nos communautés halieutiques, selon les principes de durabilité.